# Le fichier LOCOMVACxx des locaux vacants au sens de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

En application de l'<u>article 1530 du code général des impôts</u> (CGI), les communes ou les EPCI ayant une compétence en matière d'aménagement des zones d'activité commerciale peuvent instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales.

Cette taxe s'applique aux locaux commerciaux qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises (CFE) défini à l'article 1447 du CGI. Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, l'absence d'exploitation doit avoir perduré pendant au moins deux ans et doit être dépendante de la volonté du contribuable.

#### 1. Principes et modalités de production

Le fichier « LOCOMVACxx » dresse la liste des locaux commerciaux et professionnels dépourvus d'imposition à la CFE l'année précédente sur le périmètre de votre collectivité.

Ce fichier est mis à disposition des collectivités en application de l'article 135 B du livre des procédures fiscales.

Le fichier est donc adressé aux collectivités (communes, y compris lorsqu'elles sont membres d'un EPCI à fiscalité unique, et EPCI à fiscalité additionnelle ou unique). Il constate pour les locaux désignés une absence d'imposition à la CFE pour un millésime donné. Il ne permet pas d'établir de manière certaines, dans toutes les situations, l'absence d'occupation du local.

En effet, un local vacant au sens de la CFE peut toutefois être occupé par un usager professionnel dont l'activité se situe hors du champ d'application de la CFE ou exonérée de cette cotisation à titre permanent. Dès lors, les données des fichiers requièrent un examen et un retraitement par les collectivités avant toute transmission aux services des finances publiques des informations nécessaires à l'établissement de la taxe sur les friches commerciales.

En 2017, exceptionnellement, les années couvertes ont été 2015 et 2016, en application du <u>II de l'article 76 de la loi de finances rectificative pour 2016</u>. Les listes 2015 et 2016 ont été mises à disposition des collectivités locales sur le PiGP au cours du mois de septembre 2017.

Depuis 2018, la mise à disposition a lieu habituellement en avril. Dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, la liste 2019 est exceptionnellement mise à disposition en juin 2020.

#### 1.1 Mise à disposition des collectivités locales sur le PiGP

Un mail est envoyé à la collectivité locale afin de l'informer de la disponibilité du fichier. La collectivité doit se connecter au Portail internet de la Gestion Publique (PiGP) pour télécharger le fichier. Elle dispose à cette fin d'un délai de 30 jours. Une relance automatique est faite au bout de 11 jours si aucun téléchargement n'a été effectué et, si nécessaire, une deuxième relance est faite au 22° jour. Au bout de 30 jours, le système purge les informations et le fichier devient inaccessible.

#### Fiche technique

Les listes de locaux vacants au sens de la CFE au titre de 2019 sont mises à la disposition des collectivités locales sur le PIGP au cours du mois **de juin** 2020.

#### 1.2 Caractéristiques du fichier

Le fichier téléchargé est compressé au format zip.

La décompression peut s'opérer avec les outils habituels : 7-zip, winrar, winzip.

Le fichier, une fois décompressé, porte le même nom, à l'exception du suffixe d'extension.

Le fichier est de type texte, au format CSV, c'est-à-dire qu'un séparateur (ici le « ; ») distingue chaque champ (voir le descriptif du fichier plus loin).

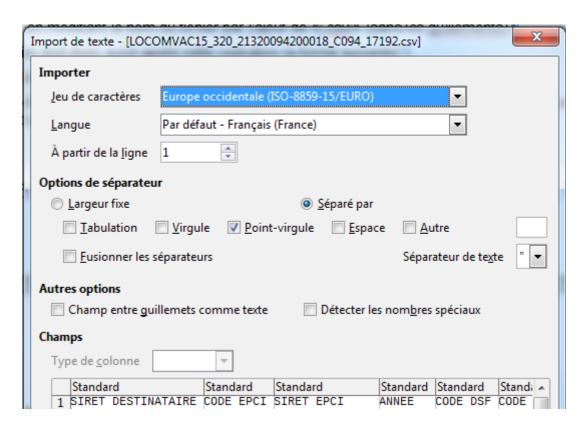
Si le fichier téléchargé ne comprend pas l'extension « .csv », il convient de la rétablir en modifiant le nom du fichier par l'ajout de « .csv » (sans les guillemets).

Le fichier doit dès lors avoir après cette opération la forme suivante :

exemple: LOCOMVAC17 320 21320094200018 C094 18123.csv

Il peut être ouvert ensuite dans un tableur (Microsoft Excel, LibreOffice Calc, etc.). Il est nécessaire, à l'ouverture de l'assistant, de préciser le séparateur unique.

#### Exemple avec LibreOffice Calc:



## Fiche technique

## 2. Descriptif du fichier LOCOMVACxx

### 2.1 Tracé du fichier

Colonne	Titre	Contenu
Α	SIRET DESTINATAIRE	Siret de la collectivité destinataire du fichier
В	CODE EPCI	Code de l'EPCI bénéficiaire de la CFE
С	SIRET EPCI	Siret de l'EPCI dont est membre la commune
D	ANNEE	Année au titre de laquelle le local n'est pas imposé à la CFE
E	CODE DSF	Code de la DDFiP ou de la DRFiP
F	CODE COMMUNE	Code de la commune de situation du local
G	CODE VOIE	Code de la voie de situation du local
Н	PREFIXE DE SECTION	Préfixe de section cadastrale du local
I	SECTION CADASTRALE	Numéro de section cadastrale du local
J	NUMERO DE PLAN	Numéro du plan cadastral du local
K	NUMERO DE BATIMENT	Numéro de bâtiment du local
L	NUMERO D ENTREE/D ESCALIER	Numéro d'entrée ou d'escalier du local
М	ETAGE	Numéro d'étage du local
N	NUMERO DE PORTE	Numéro de porte du local
0	NUMERO DE VOIRIE	Numéro de la rue de situation du local
Р	CODE INDICE DE REPETITION	Code indice de répétition du local
Q	ADRESSE	Libellé de la rue de situation du local
R	CODE POSTAL	Code postal de l'adresse du local
S	LIBELLE COMMUNE	Nom de la commune de situation du local
Т	PROPRIETAIRE	Nom et prénom ou dénomination du propriétaire
U	INVARIANT DU LOCAL	Dir (2 c.) Com (3 c.) Inv (6 c.) sans clé
V	CODE NATURE DU LOCAL	CB (Locaux divers)
W	CODE AFFECTATION DU LOCAL	C (commerce) ou L (logement d'hôtel)
X	CATEGORIE REVISEE	Catégorie instituée par la révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels
Y	VALEUR LOCATIVE REVISEE DU DESCRIPTIF	Montant en € de la valeur locative révisée brute du local actualisée du tarif 2019
Z	CODE SIE	Code du service des entreprises gestionnaire (4 c.)